

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 18-CAP-04

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 3 mai 2018** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le président souhaite la bienvenue au nouvel administrateur, monsieur Tommy Théberge, conseiller à la Ville de Longueuil qui agit comme membre et vice-président du conseil en remplacement de monsieur Jonathan Tabarah.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-45

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### 3. Adoption des procès-verbaux

#### 3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-46

##### Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 5 avril 2018

Il est proposé par monsieur Jacques E. Poitras, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 5 avril 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4. Dossiers - Mobilité durable

#### 4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-47

##### Gratuité sur différentes lignes du réseau à l'occasion des événements «36h en action» et «36h en couleurs»

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel des différents événements « 36 heures » organisés par la Ville de Longueuil.

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Nancy Decelles :

« D'OFFRIR un accès gratuit aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement des événements « 36 heures »:

- Sur les lignes 20 et 123 du vendredi 18 mai à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 20 mai pour l'événement « 36h en action »;
- Sur la ligne 71 du vendredi 5 octobre à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 7 octobre pour l'événement « 36h en couleurs ».

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-48

##### Octroi de contrat – Fabrication et installation d'abribus pour le Service Express sur le boulevard Taschereau (phase 2018) et autres emplacements du Réseau Rapide d'Agglomération (RRA)

Il est proposé par madame Monique Gagné, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P18-007 – Fabrication et installation d'abribus pour le Service Express sur le boulevard Taschereau (phases 2018) et autres emplacements du Réseau Rapide d'Agglomération (RRA), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « INDUSTRIE FABCO INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 468 474,47 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. Dossiers – Gestion durable des ressources

#### 5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-49

##### Entente de principe à l'égard de la délégation de la gestion et de l'exploitation des opérations de la billetterie du terminus Longueuil

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Nancy Decelles :

« D'APPROUVER l'entente de principe soumise au conseil relativement à la délégation de l'exploitation de la billetterie métropolitaine du terminus Longueuil au

Réseau de transport de Longueuil (RTL) à intervenir avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) le ou vers le 3 mai 2018 et jusqu'à la conclusion d'une entente globale à intervenir.

D'AUTORISER le directeur général à signer cette entente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-50

### **Modification de la résolution du mandat confié au Réseau de transport métropolitain (RTM) pour l'adjudication de contrat concernant les services de gestion et d'exploitation de la billetterie du terminus Longueuil**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) a mandaté le Réseau de transport métropolitain (RTM) dans le but de lancer et d'octroyer l'appel d'offres numéro 1001635 intitulé « SERVICES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES BILLETTERIES MÉTROPOLITAINES » par la résolution 18-09 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié au RTM a été apprécié seulement pour l'étape de l'appel d'offres.

Il est proposé par madame Isabelle Bérubé, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« DE MODIFIER la résolution 18-09 intitulée « Mandat confié au Réseau de transport métropolitain (RTM) pour l'adjudication de contrat concernant les services de gestion et exploitation de la billetterie du terminus Longueuil » afin que l'adjudication du contrat au nom du RTL par le RTM soit retirée et que le RTL puisse procéder à l'octroi du contrat pour les services de gestion et exploitation de la billetterie du terminus Longueuil.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-51

### **Octroi de contrat – Services de gestion et d'exploitation de la billetterie du terminus Longueuil**

CONSIDÉRANT QU'En vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ c. A-33.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) peut confier à un organisme de transport en commun l'exploitation d'un équipement ou d'une infrastructure qui a un caractère métropolitain et dont elle est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue avec l'ARTM à l'égard de la délégation de la gestion et de l'exploitation des opérations de la billetterie du terminus Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a mandaté le Réseau de transport métropolitain (RTM) afin de procéder à un appel d'offres pour un achat regroupé pour le mandat de « services de gestion et d'exploitation des billetteries », incluant la billetterie située dans le terminus Longueuil, pour une période de 3 ans débutant le 22 juillet 2018, assortie de deux (2) options d'une (1) année, permettant au RTL de prolonger pour une période supplémentaire pouvant aller jusqu'à deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire conforme a déposé une offre;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande formelle du RTL auprès du seul soumissionnaire conforme, celui-ci a accepté de réviser sa proposition financière à la baisse.

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Jacques E. Poitras :

« D'OCTROYER le contrat pour les services de gestion et d'exploitation de la billetterie située dans le terminus Longueuil au seul soumissionnaire conforme, soit la firme « GESTION TERMICO INC. » pour un montant de 2 319 119 \$ taxes et contingences incluses, pour une période de trois (3) ans à compter du 22 juillet 2018, conformément à la soumission numéro 1001635 déposée par le RTM et aux conditions du devis ainsi qu'à la confirmation de révision à la baisse pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

Le RTL se réserve tous ses droits quant à l'exercice des options de renouvellement.

La présente résolution est sujette au maintien de la délégation de l'exploitation de la billetterie métropolitaine du terminus Longueuil.

La présente résolution est sous réserve de l'adoption d'une résolution par l'ARTM confirmant l'entente de principe à l'égard de la délégation de l'exploitation de la billetterie métropolitaine du terminus Longueuil au RTL.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-52

##### **Octroi de contrat – Acquisition de cinq (5) autobus électriques de type midibus**

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par monsieur Jérôme Savaria-Carrière :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P17-019 – Acquisition d'autobus électriques de type midibus, au seul soumissionnaire conforme, soit la firme « BYD CANADA COMPANY LIMITED » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 3 232 316,55 \$ (taxes incluses) à compter de la présente, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

DE MANDATER l'Association du transport Urbain du Québec (ATUQ) pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-53

##### **Dépôt – Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 24 mars au 19 avril 2018 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 21 181 349,84 \$. »

#### 5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-54

##### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – mars 2018**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2018. »

#### 6. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

#### 7. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-55

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 22. Il est appuyé par madame Nancy Decelles.

Pierre Brodeur  
Président

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative